

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 14 octobre 2016

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	07/10/2016
Date d'affichage	18/10/2016

L'an deux mil seize, le quatorze octobre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M. , M. WATRIN F., M. LEPRINCE R., Mme SERRE F., M. VOILQUIN A. , M. KNAJDER M., M. LEPAGE J-N., Mme GAND E., Mme BAVOUX F., Mme ROUX A, M. LEPAGE P., .

Absents excusés : M. HENRY GILLES donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, Mme LULLO Esperanza donnant pouvoir à M. VOILQUIN Alain, Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

TRANSPORTS SCOLAIRES

2016-10-D05bis

Suite à l'augmentation des tarifs des transports scolaires votée par le Conseil Départemental de la Meuse pour la rentrée de septembre 2016, le conseil municipal décide d'apporter une aide financière pour l'année scolaire 2016-2017 aux familles impactées par cette hausse.

L'aide versée sera de 40 € pour un enfant et 80 € pour deux enfants et plus.

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- sont concernés les élèves des collèges et lycées
- le représentant légal de l'enfant doit résider sur le territoire de la commune et s'acquitter des impôts locaux sur le territoire communal
- l'enfant doit être domicilié à Dieue-sur-Meuse et ne pas être soumis au régime dérogatoire.

Les pièces à fournir par les demandeurs sont :

- une attestation de paiement de la ou des carte(s) de bus
- un justificatif de domicile
- un relevé d'identité bancaire
- un certificat de scolarité.

Ces éléments devront parvenir en mairie **pour le 25 novembre 2016 dernier délai.**

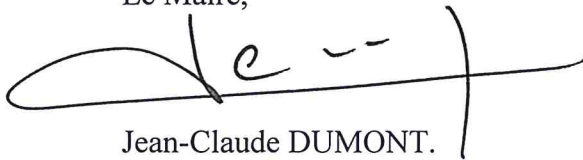
Passé ce délai aucune demande ne sera prise en compte. Les paiements auront lieu courant décembre 2016.

Le crédit de 9 000 € est ouvert à l'article 6718 par prélèvement au chapitre 022.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,



Jean-Claude DUMONT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20161014-2016-10-D05bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2016